



Achat d'un bien couple en union libre

Par **marianou**, le **25/03/2014** à **10:36**

Bonjour,

Avec mon ami (nous ne sommes ni mariés, ni pacsés..) nous envisageons d'acheter un appartement. Pour l'achat, nous avons chacun la même somme en apport. Pour compléter le montant nous allons faire un complément de prêt bancaire, qui serait au seul nom de mon ami (cela revient moins chère à cause de l'assurance).

Quel type de contrat ou d'acte devons-nous rédiger chez le notaire, en sachant que nous avons chacun des enfants de nos unions précédentes, mais pas ensemble.

Nous voulons nous protéger l'un l'autre sur le futur mais également protéger les droits de nos enfants.

Tout cela est-il possible en union libre ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **domat**, le **25/03/2014** à **12:02**

bjr,

il faut savoir que dans votre situation, vous n'arriverez pas à concilier tous vos souhaits car en concubinage, il n'y a aucun lien juridique entre concubins.

pour éviter les problèmes en cas de séparation, je conseille que la répartition du titre de propriété entre vous deux soit identique à votre financement.

il faut éviter de vouloir éviter à tout prix moins de frais pour ensuite galérer en cas de séparation.

les enfants sont héritiers réservataires donc ils hériteront en cas de décès de leurs parents.

je vous conseille de voir un notaire qui saura vous conseiller.

mais le pacs avec un testament réciproque serait une solution.

je vous conseille de lire sur ce site et d'autres les problèmes liés à la séparation de concubin avec des enfants non communs et un bien immobilier.

cdt